

SÉJOURS

ET MINI SÉJOURS



ÉTÉ 2023



Crocq - CREUSE

DU 10 AU 23 JUILLET

14 JOURS

Un séjour chez les indiens

À 770 mètres d'altitude, le village de Crocq est situé entre le plateau de Millevaches et les Monts d'Auvergne. Le centre est implanté dans un parc boisé de 5,5 hectares. Chambres de 4 à 5 lits.

Transport : Car

OEil de Bouillon et Grand Aigle t'invitent au Camp des Indiens creusois pour rejoindre leur tribu. Durant ton séjour, tu deviendras un vrai petit « papoose ».

ACTIVITÉS

- ◆ Equitation
- ◆ Tir à l'arc
- ◆ Création de costumes et d'objets indiens
- ◆ Baignade dans la piscine du centre
- ◆ Nuit sous tipi
- ◆ Grands jeux
- ◆ Balades en forêt

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 820€

PARTICIPATION DES FAMILLES : ① 287€ ② 311,60€ ③ 336,20€ ④ 369€ ⑤ 393,60€ ⑥ 418,20€
⑦ 442,80€ ⑧ 467,40€ ⑨ 500,20€ ⑩ 524,80€ ⑪ 549,40€ ⑫ 574€ ⑬ 598,60€ ⑭ 631,40€ ⑮ 656€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉ-INSRIPTION

Tranches du quotient familial :

① jusqu'à 273	② de 273,01 à 385	③ de 385,01 à 497	④ de 497,01 à 609
⑤ de 609,01 à 721	⑥ de 721,01 à 833	⑦ de 833,01 à 945	⑧ de 945,01 à 1057
⑨ de 1169,01 à 1281	⑩ de 1281,01 à 1393	⑪ de 1393,01 à 1505	⑫ de 1505,01 à 1617
⑬ de 1617,01 à 1729	⑭ plus de 1729,01	⑮ de 1617,01 à 1729	



Châtel - HAUTE SAVOIE

DU 18 AU 31 JUILLET

14 JOURS

Montagne énergie



Le centre le Val Joli se trouve en plein coeur de Châtel, station avec le Label national « Famille Plus » Chambres de 2 à 7 enfants avec sanitaires privatifs. Cuisine soignée, variée et diversifiée. Tout est préparé sur place par un chef cuisinier. Repas servis à table.

Transport : Car

Un séjour dans un cadre privilégié, en plein coeur des Alpes françaises, avec un programme sportif qui te permettra d'expérimenter plusieurs disciplines pendant le séjour.

ACTIVITÉS

- ♦ Découverte de la cani-rando (balade harnachée avec les chiens et guidée par un professionnel, visite du chenil...)
- ♦ Escalade
- ♦ Accrobranche
- ♦ Bob luge
- ♦ Tir à l'arc
- ♦ Parc C L'Aventure
- ♦ Visite du village des chèvres
- ♦ Bowling
- ♦ Minigolf
- ♦ Sortie piscine
- ♦ Baignade au lac de Montriond
- ♦ Randonnées pédestres
- ♦ Petit train jusqu'au lac de Vonnes

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 960€

PARTICIPATION DES FAMILLES : 1 336€ 2 364,80€ 3 393,60€ 4 432€ 5 460,80€ 6 489,60€
7 518,40€ 8 547,20€ 9 585,60€ 10 614,40€ 11 643,20€ 12 672€ 13 700,80€ 14 739,20€ 15 768€

Pré-inscription : Bulletin de pré-inscription et brochure disponibles sur l'Espace Famille, disponible en mairie et sur www.sgdb91.com. Bulletin de pré-inscription à déposer dans l'urne du hall de la Mairie Annexe ou à renvoyer au Service Enfance-Scolaire ou à enfance-scolaire@sgdb91.com avant le 9 juin 2023.

Confirmation de séjour : L'inscription de votre enfant vous sera confirmée par courrier avec engagement de paiement joint.



Fouras - CHARENTE MARITIME

DU 7 AU 20 AOÛT

14 JOURS

À l'abordage



Faisant face à l'archipel charentais, Fouras dispose d'une situation géographique quasi centrale sur le littoral. Le centre est situé à 200 mètres de la plage, permettant un accès rapide aux différentes activités nautiques. Il dispose de chambres confortables de 2 à 5 lits avec sanitaires privatifs.

Transport : Car

Que tu sois plutôt farnienté ou sports nautiques, chacun trouvera le programme adapté à ses envies d'évasion. Les vastes plages, l'océan, et les vagues, seront le terrain de jeux de nos voyageurs le temps d'un séjour.

ACTIVITÉS

- ♦ Voile : deux séances encadrées par des moniteurs diplômés
- ♦ Kayak : une séance encadrée par des moniteurs diplômés
- ♦ Stand up Paddle : une séance encadrée par un moniteur diplômé
- ♦ Croisière en bateau au plus proche du célèbre Fort Boyard
- ♦ Excursion à Rochefort
- ♦ Accro-Mâts, parcours d'aventuriers dans les cordages, de mât en mât à 30 mètres de haut
- ♦ Excursion à La Rochelle avec visite de l'Aquarium
- ♦ Randonnée pédestre
- ♦ Piscine
- ♦ Plusieurs sorties à la mer
- ♦ Veillées à thème chaque soir

COÛT DU SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 975€

PARTICIPATION DES FAMILLES : ① 341,25€ ② 370,50€ ③ 399,75€ ④ 438,75€ ⑤ 468€ ⑥ 497,25€
⑦ 526,50€ ⑧ 555,75€ ⑨ 594,75€ ⑩ 624€ ⑪ 653,25€ ⑫ 682,50€ ⑬ 711,75€ ⑭ 750,75€ ⑮ 780€

Modalité de paiement : Si vous êtes en possession d'un «bon vacances» (CAF), celui-ci viendra en déduction du montant du séjour. Les modalités de règlement vous seront précisées dans la confirmation d'inscription du séjour.

Modes de paiement : Chèque vacances, chèque, espèces, carte bancaire.

Convocation de départ : La convocation de départ vous sera envoyée après le 1^{er} acompte.

DU CP AU CM2



LES MINI SÉJOURS

ENCADREMENT PAR DES AGENTS D'ANIMATION DE LA VILLE

Melissa LEROUX
Directrice • 01 60 15 31 55

LOGEMENT

Sous tente dans un camping pour les séjours Normandie et Saint Aignan. Logement en dur pour Guédélon.

La priorité est donnée aux enfants qui n'ont jamais bénéficié des mini-séjours..

REPAS

L'équipe d'animation élaborera les repas avec les enfants.

TRANSPORT

Le transport est assuré en minibus de la ville.

INSCRIPTION

Remplir le bulletin de pré-inscription joint et l'envoyer à enfance-scolaire@s gdb91.com ou le déposer au service Enfance Scolaire en Mairie Annexe **AVANT LE 9 JUIN 2023 IMPERATIVEMENT.**

Une confirmation vous sera envoyée avec le règlement du séjour à signer et la liste des documents à fournir.

DU 10 AU 14 JUILLET

CM1 ET CM2

**14 ENFANTS
3 ENCADRANTS**

LES PLAGES DE LA NORMANDIE

Les plages du débarquement (visite historique, musée ...), les activités aquatiques et jeux de plages sont au programme de ce mini-séjour.



DU 17 AU 21 JUILLET

DU CP AU CE2

14 ENFANTS
3 ENCADRANTS

DÉCOUVERTE DU MONDE ANIMALIER

Arrivée à St Aignan (Beauval). Les enfants découvriront le monde animalier : visite de fermes pédagogiques, du zoo de Beauval et des animaux de la forêt.



DU 21 AU 25 AOÛT

DU CP AU CM2

14 ENFANTS
3 ENCADRANTS

SÉJOUR MÉDIÉVAL À GUÉDELON

Séjour au sein d'une base de loisirs à proximité du château de Guedelon (projet de reconstruire un château fort à la manière des châteaux du XIII^{ème} siècle avec les techniques d'époques). Activités nautiques sur la base de loisirs, poterie artisanale, visites de châteaux et villages médiévaux.

COÛT D'UN SÉJOUR (Selon quotient familial)

Coût pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois : 122€

PARTICIPATION DES FAMILLES :

1	42,70€	2	46,36€	3	50,02€	4	54,90€	5	58,56€	6	62,22€						
7	65,88€	8	69,54€	9	74,42€	10	78,08€	11	81,74€	12	85,40€	13	89,06€	14	93,94€	15	97,60€

TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL

1 jusqu'à 273	2 de 273,01 à 385	3 de 385,01 à 497	4 de 497,01 à 609	5 de 609,01 à 721
6 de 721,01 à 833	7 de 833,01 à 945	8 de 945,01 à 1057	9 de 1057,01 à 1169	10 de 1169,01 à 1281
11 de 1281,01 à 1393	12 de 1393,01 à 1505	13 de 1505,01 à 1617	14 de 1617,01 à 1729	15 plus de 1729,01

LES MINI SÉJOURS RÈGLEMENT

Le présent règlement intérieur s'applique de plein droit à l'ensemble des bénéficiaires des mini-séjours organisés par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, sans aucune exception.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Photocopies de la carte d'identité de l'enfant et des parents (ou livret de famille),
- Attestation de Sécurité Sociale ou CMU,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Carnet de santé de l'enfant,
- Indication d'allergies alimentaires ou médicamenteuses (PAI),
- Fiche de renseignements.

Dans le cas où les documents ne seraient pas fournis dans les délais de 10 jours francs minimum avant le départ, la place sera perdue et attribuée à un autre enfant.

Pour chaque séjour, une réunion de présentation du séjour sera organisée par l'équipe d'animation.

La présence des parents et de l'enfant est obligatoire.

La date de la réunion sera communiquée aux familles au moment de la validation de l'inscription.

OBLIGATIONS DES PARENTS

- Présence obligatoire des parents, disposant de l'autorité parentale, au départ et au retour du séjour.
- Obligation pour les parents de laisser des coordonnées téléphoniques où ils seront joignables en permanence pendant la durée du séjour de leur enfant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Le paiement de la participation du séjour sera via le portail famille.

RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

Durant le séjour, en cas de comportement violent et/ou inadapté à la vie du groupe, et/ou de violation des règlements afférents au séjour (non-respect des locaux,

non-respect des adultes encadrants, agressions physiques ou verbales...) par un participant, sur décision de la directrice du séjour et en concertation avec la ville et les élus, l'enfant pourra être exclu définitivement du séjour.

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant, à la demande de la directrice.

En cas d'exclusion, pour quelque motif que ce soit, les parents accompagnés de l'enfant seront reçus en Mairie par l' élu référent.

Les parents veilleront à rappeler à leur enfant les règles de vie en groupe (respect des autres participants, de l'encadrement, règles de politesse...).

Dès le premier jour du séjour, l'équipe d'animation mettra en place avec le groupe d'enfants les règles de vie en collectivité pendant les 5 jours.

La famille devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les accidents pouvant être causés à des tiers par un de ses membres.

Tous dégâts causés à des biens matériels ou à des personnes physiques par un participant durant le séjour sera pris en charge exclusivement par ce dernier.

L'enfant devra obligatoirement être à jour de ses vaccins.

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles il est recommandé de ne pas emporter des objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement.

Les téléphones portables, les tablettes et les bijoux de valeur sont interdits.

Le numéro de téléphone de la directrice sera communiqué aux parents.

L'argent de poche des enfants, limité à 20 €, doit être mis dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant et remis au départ à la directrice.

NOM

PRENOM

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement

Le

Signature du représentant légal

SÉJOURS

ET MINI SÉJOURS

ÉTÉ 2023

Bulletin de pré-inscription

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tél. domicile ou portable (impératif) :

Téléphone travail :

Vos enfants

Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté en 2022/2023	Cocher un seul lieu					
				Un séjour chez les indiens	montagne énergie	A l'abordage	Les plages de normandie	Le monde animalier	Guédelon
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

A RETOURNER AVANT LE 9 JUIN 2023

- PAR COURRIER : SERVICE ENFANCE/SCOLAIRE - HÔTEL DE VILLE - PLACE ROGER PERRIAUD
- DANS L'URNE DU SERVICE ENFANCE/SCOLAIRE : EN MAIRIE ANNEXE - RDC
- PAR MAIL : enfance-scolaire@sgdb91.com